

En pratique
INNOVATIONS

Un biodéconditionneur nouvelle génération pour l'agroalimentaire

L'entreprise néerlandaise Mavitec a mis au point le Paddle Depacker, un équipement destiné à assurer une valorisation haute performance des biodéchets alimentaires. L'équipement commence à émerger sur le marché français.

RECYCLAGE Pour « un retour au sol des biodéchets ». C'est l'ambition de Mavitec Green Energy. La filiale du groupe néerlandais éponyme, spécialisé dans la conception et la fabrication d'équipements et de lignes industrielles de recyclage clés en main et la valorisation de sous-produits d'équarrissage et de biomasse, a lancé sur le marché français le biodéconditionneur Paddle Depacker. Selon son concepteur, ce dernier « ouvre aux détenteurs et gestionnaires de biodéchets alimentaires (industrie agroalimentaire, hypermarchés...) emballés ou en mélange, l'accès à coûts maîtrisés à une valorisation haute performance en filières méthanisation ou compostage des souches organiques biofertilisantes issues du traitement ».

Conçu et mis au point « dans le but d'industrialiser le tri et la séparation optimale » de la fraction organique des emballages, le biodéconditionneur à pâles nouvelle génération de Mavitec « garantit en sortie une qualité de soupe organique valorisable de haute pureté - supérieure à 99,5 %, sans inertes - avec une capacité de traitement pouvant atteindre 30 m³ par heure », explique le fabricant. Pour avancer ces chiffres, ce dernier s'appuie sur un retour d'expérience en exploitation



d'« une cinquantaine d'unités haut débit opérationnelles sur des applications variées à travers l'Europe depuis cinq ans déjà ». En mars 2021, Paddle Depacker a fait son entrée en France. Installé par l'entreprise francilienne Idéal Technologies, il est venu compléter les équipements de la société Tubert Environnement, basée dans les Pyrénées-Orientales.

« Nous avons choisi de faire l'acquisition du Paddle Depacker avec l'objectif de tripler nos activités de valorisation de biodéchets alimentaires, tout en garantissant à nos partenaires le retour au sol d'un amendement organique de qualité irréprochable », avance Vincent Tubert, dirigeant de la PME familiale du même nom. Et l'entrepreneur de préciser : « Nous collectons à la fois les invendus de magasins et de centres logistiques de la grande distribution, mais aussi la fraction fermentescible des ordures ménagères, ainsi que

L'entreprise Tubert Environnement a acquis le Paddle Depacker en mars 2021.

les rebuts de production d'industries agroalimentaires, soit une très grande variété de biodéchets secs ou humides et de conditionnements divers : blisters, briques, cartons, filets, sacs, etc. » Tubert Environnement loue par ailleurs la facilité d'accès et de maintenance de l'équipement développé par Mavitec.

Dans le contexte actuel français, évolutif (le tri des biodéchets deviendra obligatoire fin 2023), le groupe néerlandais tient à faire savoir que le Paddle Depacker « offre aux acteurs et professionnels de la filière un outil technico-économiquement performant et compétitif au service du développement de leur marché ». Le fabricant met à disposition, sur demande, un camion de démonstration itinérant pour « tester in situ l'opérationnalité du biodéconditionneur ». Selon lui, « une quinzaine de projets d'installation de machines et de nouvelles lignes sont d'ores et déjà engagés ou à l'étude ». Anthony Laurent